

**L'Organisation type et la Planification d'un Accueil Péri-scolaire**  
**Association Du Côté Des Loisirs**  
**Mercredis Matin 2026-2027**

**Notre Association qui gère le péri-scolaire du soir ainsi que le péri-scolaire du Mercredi matin.**

Notre association partenaire Il était Une fois gère également des accueils en péri-scolaire, les mercredis matin, les mercredis loisir, les petites vacances et le centre aéré d'été.

Les enfants sont pris en charge par des professionnels connus de notre ministère de tutelle. Nos équipes bénéficient de temps de formation, internes et externes, et planifient chaque semaine lors de réunions hebdomadaires de préparation de secteur.

Chaque activité est validée par la direction et répond aux objectifs fixés par le Projet Pédagogique de l'association. Ce dit Projet répond lui-même aux objectifs du Projet Educatif de l'association et du P.E.D.T de la ville de Metz (disponible sur Metz.fr).

Chaque activité est ensuite évaluée afin d'être améliorée / validée en l'état ou modifiée.

Chaque site répond à un même schéma logistique :

- Une équipe d'animateurs généralistes et un(e) ou des responsable(s) de site

Ces sites, au nombre de sept, ont été définis par la ville de Metz et sont regroupés par secteur. Chaque secteur est supervisé par un coordinateur.

Des visites de contrôle sont effectuées sur site par une coordinatrice pédagogique.

Le suivi de tous les accueils est effectué par la Présidente de l'association qui est en lien permanent avec chaque collaborateur et administrateur.

**L'accueil du péri-scolaire du Mercredi matin**

- ↗ **un temps de prise en charge régulier où se déroulent des activités ludiques et éducatives variées, comme le préconise notre ministère de tutelle**
- ↗ **une gestion contrôlée par les professionnels d'une association organisatrice**
- ↗ **une déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale**
- ↗ **le respect du Projet Educatif Territorial et des Projets de l'Association**



Les enfants arrivent de manière échelonnée dès 7H30 et au plus tard pour 9H00.  
Les enfants partent de manière échelonnée dès 11H45 et au plus tard 12H00

**Ce que gère notre Association :**



Les activités

Inscrites aux programmes hebdomadaires, elles sont liées au Projet Pédagogique de chaque site qui reprend les objectifs de notre Projet Educatif et Projet Educatif Territorial. Elles sont partie intégrante de nos Parcours Pédagogiques.

**Ce que gère les parents :**

La transmission des informations nécessaires à la bonne prise en charge de leurs enfants et dans le respect du règlement intérieur municipal, du règlement de l'association et des dossiers d'inscription. Les goûters.

Les modifications et/ou annulations dans le respect du règlement intérieur municipal et du règlement de l'association.

### **Le temps d'un accueil :**

Nous présenterons ici le découpage du temps d'accueil périscolaire du Mercredi tel que défini par la ville de Metz dans le cadre de son cahier des charges.

Sur chaque site d'accueil, un planning hebdomadaire des activités est affiché.

<b>Horaire</b>	<b>Planification</b>
7H30 à 9H00	Arrivées échelonnés et activités douces
9H00	Passage aux sanitaires – Goûter - Récréation
9H15 à 11H45	Temps d'activités liées au Projet Pédagogique
11H45 à 12H00	Départ échelonné

Sur chaque site il y aura des temps communs nommés « ateliers fils rouges », ils seront identiques à tous les accueils pour une meilleure cohérence entre tous.

Nous avons opté pour que l'accueil soit toujours inclusif et les activités soient ludiques et écocitoyennes. Pour les apprentissages de nous baser sur les grands dossiers de l'éducation nationale et le P.E.D.T de la ville de Metz.

### **Maladie :**

« Si un enfant présent de la fièvre ou tout autre symptôme, les parents seront contactés et devront venir chercher leur enfant sur le lieu d'activité. »

Aucun médicament ne peut être administré sans ordonnance et médicament dans son emballage d'origine sur lequel figure la posologie.

### **Enfants à besoin spécifique :**

« L'accueil de l'enfant fera l'objet d'une préparation avec la famille. Le projet d'inclusion sera défini entre notre association et la famille. »

### **Réservations et modifications (cf Règlement intérieur des activités périscolaires de la ville de Metz)**

- ↗ Chaque famille a inscrit son enfant à notre association
- ↗ « Chaque famille doit réserver les créneaux avant le mercredi soir pour la semaine suivante par internet sur « MON ESPACE FAMILLE ». »

Sur [dcdl.secteur-magny-sablon@orange.fr](mailto:dcdl.secteur-magny-sablon@orange.fr)

(Auguste Prost-Cavalier Bleu-Plaine- Van Gogh-Moineaudière- Pépinières-Coccinelles)

Cependant, « les annulations et modifications sont à faire dans les mêmes conditions que les réservations. Soit, avant le mercredi soir pour la semaine suivante. »

« Pour les absences pour maladie ou décès, les certificats sont à adresser à [cdgeduc@mairie-metz.fr](mailto:cdgeduc@mairie-metz.fr)  
Aucune autre absence ne donnera lieu à régularisation par les services de la mairie. »

« Toute contestation de facture doit être faite par le biais du formulaire disponible sur « MON ESPACE FAMILLE » ou par écrit à [cdgeduc@mairie-metz.fr](mailto:cdgeduc@mairie-metz.fr) dans un délai de deux mois. »

**Vous pouvez retrouver toutes ces informations dans le  
Règlement intérieur des activités périscolaires et plan mercredi du 25 mai 2023**